

PORTANT COMPOSITION DU JURY FASMa1 - Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques - 1ère année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen FASMa1 - Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques - 1ère année comme suit :

Membres du jury

LEYMARIE Marie christine, Président, DIRECTRICE DE L'ECOLE DE SAGE FEMME

TAITHE Severine, Vice-président, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

Semestre 1

BELLETT Marion, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

COSTE Karen, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL

GIOUX Delphine, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

HONCIUC Roxana, PH - MEDECIN

PRANAL Marine, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

RIBAUD Laure line, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

TEJEDOR Marie pierre, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

Semestre 2

BELLETT Marion, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

CAMBIER Sebastien, INTERVENANT EXTERIEUR CHU

GIOUX Delphine, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

KAMDEM SIMO Alain, PH - MEDECIN

LAUTRETTE Alexandre, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.

PARAYRE Ines, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

PRANAL Marine, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

TEJEDOR Marie pierre, ENSEIGNANTE EN MAIEUTIQUE - SAGE FEMME

LAUDET Murielle, PHARMACIEN ASSISTANT

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 12 décembre 2024